

Spécialité : « Logistique, Sécurité »

Option : « Télésurveillance, gardiennage »

L'agent chargé de la surveillance, télésurveillance ou du gardiennage est généralement rattaché au service de la gestion locative d'un office public HLM ou aux services techniques (gymnases, salles polyvalentes, salles de spectacle..) ou service de la police municipale d'une commune, d'une structure intercommunale ou d'un conseil général.

Il développe et assure une relation de proximité avec les différents usagers et surveille les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté.... Il veille à l'intégrité des biens meubles et immeubles de la collectivité. Il peut effectuer l'entretien et la maintenance des lieux et abords.

Il travaille en collaboration avec d'autres services publics (police nationale, gendarmerie, police municipale, sapeurs-pompiers etc...) et concourt à la prévention des incidents, accidents et délits qui pourraient se dérouler dans l'enceinte du ou des bâtiments publics dont il a la charge.

L'agent spécialisé dans la surveillance et la télésurveillance peut être chargé d'assurer, en qualité d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.), la sécurité du domaine public et des propriétés communales, sur le terrain et/ou en lecture directe sur les écrans de centre de supervision urbaine. Il visionne et exploite les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.

Activités principales

- ***surveillance et maintien de la propreté, de la salubrité et de la sécurité d'immeuble et des abords***
 - faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
 - accueillir, informer, orienter et conseiller les locataires et intervenants extérieurs
 - effectuer des rondes de surveillance et des contrôles périodiques obligatoires des éléments de sécurité des installations (extincteurs, clapets et portes coupe-feu, issue de secours, volet de désenfumage, bloc autonome d'éclairage de sécurité, système de sécurité incendie S.S.I...)
 - détecter les facteurs de risque et les dysfonctionnements en matière de sécurité
 - intervenir en cas de sinistre ou d'accident
 - réaliser des travaux de 1^{ère} maintenance (électricité, serrurerie, plomberie, peinture...)
 - réaliser l'entretien, le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des locaux et des espaces
 - organiser la collecte sélective

- ***surveillance du domaine public et des propriétés communales***
 - mise en œuvre des prérogatives légales et réglementaires liées le cas échéant aux pouvoirs des agents de surveillance de la voie publique
 - renseignements, prévention et assistance aux usagers
 - repérer les comportements à risques, dialoguer et réguler les conflits de voisinage et troubles divers ; réaliser une veille sociale de quartier
 - rédiger des documents de synthèse (mains courantes, signalements, rapports....)

- ***surveillance du domaine public par l'observation et l'exploitation des images et informations issues de la vidéosurveillance***
 - repérer sur écran des événements significatifs (sécurité, délinquance, vandalisme...)
 - analyser l'information à partir d'images et la relayer vers les services compétents
 - gérer la traçabilité, l'archivage, la destruction des images conformément aux règlements de procédures en vigueur
 - déclencher les outils ou les actions correspondant aux différents types d'alarmes
 - alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements de procédures
 - signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents

Compétences professionnelles

- connaître les règles d'utilisation et de rangement des produits et matériels de nettoyage
 - connaître la signalétique des produits (pictogramme) et leurs risques de toxicité
 - connaître les règles du tri sélectif
 - connaître les techniques simples de plomberie, menuiserie, serrurerie et électricité (habilitation électrique)
 - connaître le fonctionnement des équipements
 - connaître les procédures d'alerte et de secours (incendie, gaz, alarme...)
 - posséder les habilitations ERP1, ERP2 ou ERP3 selon les prescriptions et l'A.F.P.S (attestation de formation aux premiers secours)
 - connaître la typologie des publics (codes, cultures...)
 - connaître les techniques de négociation et médiation sociale
-
- connaître les procédures et modes opératoires pour la vidéosurveillance et la gestion des crises
 - connaître la réglementation de la vidéosurveillance, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images (risques juridiques, pénaux, sociaux...)
 - connaître les logiciels d'exploitation des images télé et vidéo et équipements de téléphonie et de radiophonie portable
 - pour les A.S.V.P., posséder l'agrément du procureur de la République et l'assermentation auprès du Tribunal d'Instance
 - port d'une tenue d'uniforme durant les heures de service
-
- savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
 - savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
 - rigueur et discrétion
 - diplomatie et maîtrise de soi
 - être autonome et faire preuve de disponibilité
 - savoir travailler en équipe, qualités relationnelles